



La Rochelle, le 25 septembre 2013

Compte rendu du 2^{ème} GT Fusion des Écoles du 20 septembre 2013

Conformément à notre décision d'œuvrer en intersyndicale, il est procédé à la lecture d'une déclaration commune.

Le président de séance, M. BLANC en total désaccord avec nos propos liminaires réaffirme que la fusion de nos écoles est un beau projet porteur pour l'avenir de la douane et en particulier pour le site de La Rochelle.

L'intersyndicale demande au président de changer l'ordre du jour et de commencer par la fiche 3 - Sous-projet « gestion des personnels ».

Refus de M. BLANC sous prétexte qu'il ne s'agit pas : « de réduire le projet fusion à la simple problématique des agents en poste à La Rochelle ».

Après une suspension de séance de 15 mn demandée par l'Intersyndicale, nous réintégrons le GT et précisons que nous continuons à siéger par respect des personnels en attente d'informations sur leur devenir, mais constatons l'intransigeance de la DG en matière de dialogue social.

L'intersyndicale précise que le volet immobilier dans son ensemble a été présenté en GT par le CHSCT et sera étudié en particulier lors du CHS17 du 24 septembre. Donc, il est suggéré à l'administration de ne pas perdre de temps sur ce sujet aujourd'hui.

M. BLANC précise, suite à la question posée par les OS lors du premier GT du 02 juillet, que des logements EPA-Masse seront effectivement proposés aux agents de Rouen restructurés à la Rochelle.

Concernant le point 3 de l'ordre du jour (La gestion des personnels), l'intersyndicale dénonce les conséquences négatives de la fusion :

- l'effet de seuil de la Garantie du maintien de rémunération pour les agents restructurés, ce qui a pour conséquence un gel de leur traitement pendant 5 ans.
- En outre, cette garantie de rémunération fixée au 01/09/15 et calculée sur le dernier bulletin de salaire (août 2015) et ne tiendrait pas compte de certains éléments de rémunération...
- 20 agents à l'ENBD n'ont pas leurs annuités (17 ans de SURV au 01/09/15), que leur proposez-vous ?
- Quels critères ont été retenus pour le typage SU-CO des services de la future école ?

A ces interrogations légitimes, la DG a une nouvelle fois justifié sa position quant à l'obligation qui lui était faite de changer le statut SURV de 60 % du personnel en branche AG/CO, au regard des nouvelles obligations liées à la création de résidences AG-CO (Enseignant et non Enseignant au 01/09/15) et à l'application du Code des Pensions. A noter, que ces nouvelles résidences seront créées début 2014 (après validation en CT), et le tableau des mutations 2014 les mentionnera explicitement.

Il est de l'intérêt des agents d'accepter cette restructuration qui leur fait bénéficier de la garantie de rémunération.

Pour ce qui est des agents n'ayant pas suffisamment d'années en SURV, l'administration n'a rien à proposer à ceux qui sont très éloignés de la 17^{ème} année, en revanche, pour ceux qui en sont très proches, leur situation sera étudiée par le Directeur de l'ENBD.

La DG rappelle que pour les mutations, il y a priorité **absolue** au sein de la DNRFP (END Tourcoing seule DI à laquelle appartient les agents des 2 écoles), il n'y a qu'une priorité **relative** pour ce qui concerne la Direction de Poitiers.

Pour les agents de l'école qui demanderaient un reclassement à la BSE de La Rochelle, ils seraient, de fait, non prioritaires par rapport aux agents de la DR de Poitiers restructurés (qui eux, ont une priorité **absolue** de mutation)

Cerise sur le gâteau, M. Blanc a été très flou, la pérennité de la BSE de La Rochelle est liée aux GT sur le PSD 2018 !

Le dossier concernant la liste des services SURV et CO est clos, M. Blanc ne reviendra plus dessus (Habillement etc...) !

Il est hors de question de rembourser les cotisations retraite déjà versées par les agents qui ne bénéficieront pas de la bonification (minimum 17 ans de surveillance requis).

Selon la DG, les effectifs permanents de la nouvelle école devraient osciller entre 140 et 150 agents au maximum (pour info, ils sont de 139 à ce jour).

M. Blanc note que l'intersyndicale place l'humain au centre de ses préoccupations mais rappelle que les agents restructurés de l'ENBD ne sont pas dans la même situation que ceux de Rouen. L'environnement familial ne change pas et reste stable, ils restent dans leur service.

Concernant le volet pédagogique, rien de nouveau à l'horizon, Mme Charlon déclare travailler sur un nouveau programme de formation initiale pour les A/C alors que, suite à l'interrogation de l'intersyndicale, la DG confirme que la réouverture du recrutement d'A/C CO TPL présentait un caractère exceptionnel, et qu'à ce jour, aucun autre recrutement d'agent de constatation OP-CO n'était envisagé.

Pour l'Intersyndicale, la mise en œuvre du projet pédagogique pour les Formations Initiales Contrôleurs est purement utopique !

En conclusion, l'intersyndicale constate et déplore l'inflexibilité de la Direction générale sur ce dossier et son manque flagrant de dialogue social, tout étant déjà décidé à l'avance et de toute évidence, gravé dans le marbre.

L'Intersyndicale